



OBJECTIFS

Objectif général :

- Gérer les parcours individualisés (formation, médiation à l'emploi, emploi...) des participants(es) du PLIE de l'Arrondissement de Béthune en attente ou ayant bénéficié d'une clause d'insertion avec pour objectif la qualification et/ou l'intégration dans l'emploi durable

Objectif pédagogique :

- Accueillir et recevoir les participants, définir les étapes de parcours, suivre individuellement et régulièrement le participant, aider le participant à accéder à l'emploi durable et/ou la formation.

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Territoire concerné : CABBALR (75 apprenants évalués)

- 75 personnes accompagnés dans le cadre de la Clause Insertion
- 568 entretiens réalisés (physiques et téléphoniques)
- 31 sorties en 2024 (10 sorties positives pour retour à l'emploi, 2 poursuites de parcours avec un autre partenaire à la suite de réorientation, 16 sorties pour rupture d'engagement, 3 sorties administratives (problème de santé)).

PUBLICS ET PRÉREQUIS

Public : Personne de l'arrondissement de BETHUNE en attente ou ayant bénéficié d'une clause d'insertion

Conditions d'accès : La personne doit être orientée par les facilitateurs Clause du PLIE de l'Arrondissement de BETHUNE.

Prérequis : aucun



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretien individuel en agence et/ou entretien téléphonique réguliers.

CONTENUS

- Diagnostic complet personnalisé
- Évaluation des compétences et besoins professionnels.
- Mise à jour du CV.
- Mise à jour du Profil de compétences
- Ouverture du Compte Personnel de Formation

VALIDATION

Modalités d'évaluation : COPIL organisés durant l'année.

Certifications de compétences possibles selon parcours personnalisé :

- Possible via des ECPB (Evaluation des Compétences Professionnelles du Bâtiment) et/ou intégration de formation.

Autre(s) validation(s) à la sortie de formation :

- Evaluation lors d'un entretien individuel en agence et/ou entretien téléphonique avec récupération des documents attestant la suite de parcours (contrat..).

CALENDRIER

Du premier entretien suite à l'orientation des facilitateurs Clause du PLIE de l'Arrondissement de Béthune pour une durée maximale de 2 ans.

DURÉE

Durée totale (parcours moyen) : Durée maximale de 2 ans

- Entretien individuel en agence et/ou entretien téléphonique
- Durée en entreprise : durée variable selon les contrats. Le but final étant le retour à l'emploi durable.

LIEU(X)

Site APP Bruay-la-Buissière

76 Rue du Canada
62700 Bruay-la-Buissière

TARIF(S) ET FINANCEMENT(S)

Gratuit pour le participant.

ACCESSIBILITÉ



Référent handicap :

Guillaume BUCQUET - guillaume.bucquet@afp2i.fr

Possibilité de mise en place d'une prestation d'accompagnement

CONTACTS

Administratif et pédagogique : Antoine DOMANIECKI

- antoine.domaniecki@afp2i.fr

AFP2i

Atelier de Formation Personnalised
et d'Insertion Individualisée

401 445 812 000 35

2 Rue Gustave Eiffel, 62000 ARRAS

Tél : 03 21 51 17 15 - Fax 03 21 51 94 51

afp2i@afp2i.fr

www.afp2i.fr



INSCRIPTION

Adresse mail : inscription@afp2i.fr

Fiche inscription : <https://www.afp2i.fr/page-503/inscription>



Cofinancé par
l'Union européenne

